

Conseil d'Administration

Procès-verbal du 12 décembre 2024

PARTICIPANTS

Présidente :

- Madame VIGUE

MAIF

Membres de droit :

- Monsieur MERKLING
- Madame DANIEL

France Assureurs
France Assureurs

Membres :

- Madame AUCHATRAIRE
- Monsieur BOURIENNE
- Monsieur COIFFARD
- Madame KAMINSKI
- Madame LANGSAM
- Monsieur LE CAE
- Madame LE DRIAN
- Madame PERRU

MACIF
PACIFICA
AXA
MUTUELLE DE POITIERS
ACM
ALLIANZ
GENERALI
GROUPAMA

En présence de :

- Monsieur TELLOLI
- Monsieur CHAUVIN

Directeur BCF
Directeur Financier GPSA

Excusé (es) :

- Monsieur INCE
- Madame DANIEL

COVEA
France Assureurs

La présidente, Mme Emmanuelle VIGUE, constate que tous les administrateurs sont présents ou excusés. Une procuration a été donnée à Mme VIGUE par Monsieur INCE. Le Conseil peut valablement délibérer. Elle fait les recommandations habituelles pour la prise de parole des séances effectuées en visio-conférence.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du conseil du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité, sans modification.

1ère décision : Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 20 juin 2024

2. Activité du Bureau

Madame VIGUE souligne en introduction les avancées réalisées en 2024 par le BCF dans un contexte désormais continu de hausse d'activité.

2024 a marqué une hausse des affaires nouvelles, avec une projection à la fin de l'année à 29 920 , soit +10% par rapport à 2023 (pour mémoire en 2023 : 27 035, +32,97% par rapport à 2022). 607 affaires nouvelles sont encore en attente de distribution au 6 décembre contre 2900 à la même époque l'année dernière.

Les clôtures sont en baisse à 34000 contre 39 411 en 2023. La baisse s'explique par le fait que 2023 était la première année pleine où le BCF s'était engagé dans des actions de sensibilisation auprès des gestionnaires et la mise en place de batches de clôtures automatiques. En termes de clôtures, 2023 était une année historique. A noter qu'un dernier batch de clôture automatique passera le 31 décembre prochain. En conséquence immédiate néanmoins, le nombre de dossiers actifs atteint désormais le chiffre de 18000, ce qui constitue un plus bas historique. L'application du BCF étant encore nouvelle et aucun document n'ayant encore été archivé, un tour de table est réalisé duquel il ressort que la pratique générale en termes de conservation des données s'étend de 6 ans pour les sinistres matériels à 30 ans pour les sinistres à enjeu corporel.

Côté Indexation, on note 129 000 flux entrants contre 133000 en 2023. La baisse s'explique principalement par des développements IT d'ordre réglementaire du COB qui font désormais passer un nombre important de flux de la plateforme COB à l'application BCF par le biais d'APIs sans passer par une indexation. La part d'indexation automatique représentant désormais 88,5% contre 83,51% en N-1 et 65% en 2022. En conséquence, les 3 indexeurs ont été sollicités pour les ouvertures des affaires nouvelles et un indexeur a été basculé dans une fonction de gestionnaire standard. Il est rappelé le prochain décommissionnement d'OWI, prévu pour S1 2024.

Une vue au 6 décembre est donnée sur l'activité GED des gestionnaires avec 6100 activités restantes à traiter contre 17 200 activités restantes l'année dernière à la même époque. L'activité la plus ancienne se situe à juillet 2024. La moyenne des activités traitées par jour s'élève à 121, un record absolu. Pour mémoire nous étions déjà à 98 l'année dernière, contre 82 en 2022 (considérée comme la norme ambitieuse).

Sur la partie RH, l'effectif n'a pas évolué. Trois recrutements ont été effectués à la suite de départs survenus en 2023 et début 2024 qui n'avaient pas été remplacés en raison de difficultés de recrutement. Par conséquent, depuis avril 2024, 5 ETP ont été formés à la gestion de sinistres standards par 1 ETP de l'entité Support technique, réduite à 2 sur 4. Ces gestionnaires devraient être totalement formés à la fin décembre.

L'effectif est donc pour la première fois depuis des années quasiment au complet (90%). A noter l'absence d'un ETP en gestion depuis le 1^{er} juin 2023, et un autre à l'Entité Support Technique depuis le 1^{er} février 2024. Enfin, il est annoncé le prochain départ en 2025 de 2 managers côté gestion.

Le conseil d'administration est sensibilisé sur l'état du Fonds commun BCF pour 2024. En effet, en moyenne les créances mensuelles du BCF à l'encontre du FGAO s'élève à 1 165 023 € et à 665 275 €

à l'encontre des sociétés membres. Des actions ciblées ont été mises en place pour activer les remboursements auprès des acteurs intéressés, néanmoins des problèmes de Trésorerie ont empêché le BCF d'effectuer des remboursements dans les délais impartis. Il est demandé aux administrateurs de sensibiliser les gestionnaires sur ce sujet.

En termes d'OGCs subis par le BCF, les résultats se sont détériorés avec 233 OGCs pour 1 066 264 € au 6 décembre contre 171 OGCs en 2023 et 147 en 2022. Cela constitue donc une détérioration de 51%, dont 1/3 est imputable à 3 sociétés. Le Top 5 à l'origine des OGCs est constitué de l'Italie, la Turquie, la Tunisie, le Maroc et la Hongrie. Le délai moyen de règlement est de 15 jours. Ces résultats sont très dommageables en termes d'image à l'international et nous place dans une situation délicate vis-à-vis du COB.

Enfin, à l'occasion de l'arrivée récente de M. Arnaud Bellenguez, directeur risques et conformité pour GPSA, le rétroplanning annuel 2025 du contrôle interne est présenté. Les travaux à venir pour BCF impliqueront une révision de la cartographie des risques, du référentiel des risques, de la Charte du correspondant et des conventions de gestion, dont celle liant le BCF à MACIF pour l'assurance frontière.

3. Evolutions informatiques

En 2024, 158 jours hommes ont été budgétés, dont 106 consommés.

Les évolutions ont porté sur des évolutions réglementaires, à savoir les Art. 8, 13 et 5 IR COB avec APIs, et le projet assurance frontière. Les travaux ont été poursuivis en matière de conception et de mise en production de données de pilotage à froid sous Power Bi.

Les Projets 2025 porteront des développements d'ordre réglementaire avec la mise en production de l'applicatif assurance frontière et quelques évolutions COB, puis la mise en place de workflows IA sur certains flux de gestion (dossiers E), le traitement intelligent des emails par Récital, une évolution du site internet aujourd'hui obsolète et enfin un audit de sécurité IT. 230 jours hommes DSI ont été budgétés.

Une présentation de l'applicatif Assurance frontière est ensuite faite. Sur décision de l'assemblée générale du COB il ne sera plus possible d'émettre des certificats AF manuscrits à compter du 1^{er} janvier 2025. L'application à venir est destinée à remplacer un outil devenu depuis des années obsolète et elle poursuit 3 enjeux clés :

- Une partie Production avec l'émission des certificats et l'alimentation du FVA
- Un volet comptable
- Une partie Sinistres.

A noter un point de vigilance, à savoir, la relation avec la direction des Douanes qui reste compliquée et complexe.

4. Orientations budgétaires

M. Thibaut CHAUVIN commente les comptes, en fournissant une vue sur l'atterrissage 2024, et en détaillant le budget 2025, pour le Bureau central français.

Les points essentiels à retenir sont les suivants :

REALISATIONS BUDGETAIRES 2024 EN K€

I - BUDGET D'EXPLOITATION

K€	Réel 2023	Budget 2024	Projection 2024	Ecart / Budget	%	Ecart / 2023	%
Charges d'exploitation	3 198,0	3 550,8	3 379,8	-171,0	-4,8%	181,8	5,7%
Charges non récurrentes	21,5	15,0	1,2	-13,8	-92,1%	-20,3	-94,5%
Total	3 219,5	3 565,8	3 381,0	-184,8	-5,2%	161,5	5,0%

Les principaux écarts constatés sur les charges par rapport au budget concernent les postes suivants :

Frais d'immeuble :	-24 K€	Le budget 2024 a légèrement été surévalué
Frais informatiques :	-12 K€	L'écart de -10 K€ constaté sur les dotations aux amortissements provient des investissements mis en production plus tardivement qu'anticipé au budget.
Autres frais d'activité :	+14 K€	Ce décalage s'explique principalement par deux lignes budgétaires, +8 K€ sur les affranchissements et +3 K€ sur les PV de police et gendarmerie
Quote-part GPSA :	-140 K€	Dont -127 K€ sur la partie informatique dont l'équipe a été beaucoup moins mobilisée que prévue et -15 K€ pour la direction des moyens communs.
Charges non récurrentes :	-14 K€	L'audit de sécurité sur l'application budgété pour 15 K€ n'a pas pu être réalisée en 2024.

II - BUDGET INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT en K€	Budget 2024	Proj 2024	Proj / Budget	%
Matériel et mobilier	0,0	0,0	0,0	?/A
Informatique	18,0	4,4	-13,6	-75,3%
Développements informatiques	440,3	438,3	-2,0	-0,5%
Evolutions application BCF	378,7	391,7	13,0	3,4%
Remplacement OWI	56,6	41,6	-15,0	-26,5%
Site internet	5,0	5,0	0,0	0,0%
	458,3	442,7	-15,6	-3,4%

4

BUDGET 2025 en K€

I - BUDGET D'EXPLOITATION

K€	Réel 2023	Budget 2024	Projection 2024	Budget 2025	Budget 25 / Proj 24	
Charges d'exploitation	3 198,0	3 550,8	3 379,8	3 786,3	406,5	12,0%
Charges non récurrentes	21,5	15,0	1,2	70,0	68,8	N/A
Total	3 219,5	3 565,8	3 381,0	3 856,3	475,3	14,1%

Le budget tient compte des éléments suivants, appliqués à tous les organismes adhérant à GPSA :

- Frais de personnel : Application d'un taux provisoire d'évolution de la masse salariale globale de GPSA à effectif constant, et d'un taux de charges patronales constaté en 2024.

- Autres charges : Sauf cas particuliers ou indexation contractuelle, nous avons limité les autres charges aux estimations de dépenses 2024.
- Quote-part GPSA : Application des règles de répartition prévues au Règlement Intérieur de GPSA.

Et des éléments propres au BCF (variations Budget 2025 / projection 2024) :

BCF – CA 12 décembre 2024

Frais de personnel :	+127 K€	Cette progression s'explique par un effet d'année pleine pour les recrutements 2024
Frais informatique :	+158 K€	Dont +95 K€ concernant les dotations aux amortissements des investissements mis en production en 2024 & 2025. Ces investissements génèrent également plus de coûts de maintenance et d'hébergement (+65 K€).
QP GPSA :	+119 K€	Les travaux informatiques prévus en 2025 (indexation des documents + évolutions de l'appliquatif) engendreront une plus forte mobilisation de l'équipe DSI (+136 K€)
Charges non récurrentes :	+69 K€	Cette progression est due à la planification en 2025 d'audits de sécurité et d'une étude sur le site web (+50 K€) et des frais de déménagement au 26 boulevard Haussmann fin 2025 (+20 K€).

II - BUDGET INVESTISSEMENT

5

INVESTISSEMENT en K€	Budget 2025
Matériel et mobilier	0,0
Informatique	6,3
Développements informatiques	317,3
Evolutions application BCF	186,0
Site internet	31,3
Indexation des documents	100,0
	323,6

2ème décision : Le budget 2025 est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration

Deux administrateurs s'accordent à demander si, pour les exercices à venir, il serait possible de disposer en amont, c'est-à-dire dès septembre, des orientations prévues afin de pouvoir les provisionner de façon plus anticipée.

M. Chauvin explique le processus de validation budgétaire chez GPSA qui constitue une concaténation des budgets des 25 organismes membres, et se poursuit jusqu'à fin novembre avec le conseil d'administration GPSA en point d'orgue. Après échange, il est pris note de la demande et une réflexion sera menée afin de trouver une réponse adéquate.

5. Actualités internationales

Les 3 points suivants sont évoqués :

5.1 Election du Collège présidentiel du Conseil des Bureaux

Une présentation est faite du seul collège présidentiel faisant œuvre de candidature à la prochaine élection du COB, en juin 2025.

M. Sorin Greceanu (Roumanie) se porte candidat pour la présidence et représente le pilier de la 4^{ème} directive. M. Abderrahim DIOURI (Maroc) est candidat pour la vice-présidence et représente les pays de la Section II IR, et M. Daniel WERNLI (Suisse) qui candidate pour la vice-présidence et représente les pays de la Section III IR.

5.2 Bureaux sous monitoring

BULGARIE : Il ressort d'une dernière étude du COB une amélioration sensible de la performance du Bureau bulgare. Avec l'avis favorable du Monitoring Committee il semblerait possible de lever le statut de membre sous surveillance à la prochaine assemblée générale du COB. La seule réelle interrogation concerne l'obligation actuelle de se réassurer qui tomberait dans l'éventualité où le Bureau ne serait plus sous monitoring.

IRAN : Statu quo et maintien de la suspension de ce pays au COB.

RUSSIE : Face au silence de ce Bureau à l'égard du COB et des différents Bureaux du système, le BCF a demandé une vue consolidée des créances et dettes de celui-ci.

Dans ce contexte est évoqué un sinistre clos survenu en France géré par AXA en qualité de mandataire du BCF, impliquant un véhicule russe responsable en partie du sinistre. La victime est décédée, les ayants droit ont été indemnisés pour un montant total de 270 K€ avec un droit à indemnisation à 30%, en raison de la faute de la victime.

Le remboursement d'AXA par la compagnie et le Bureau russe étant impossible en raison des sanctions internationales, il a été demandé au BCF qui a fait inscrire un OGC à ce titre contre le Bureau russe, de ne pas laisser ce sinistre à la charge définitive de l'assureur français.

Une première approche de cette question sera faite lors du bureau du conseil d'administration du BCF, afin d'instruire les différentes options qui permettraient de faire une proposition au conseil de juir.

5.3 Cartes vertes IMIC et format PDF

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 le format PDF d'une carte verte devra être accepté par l'ensemble des pays du système. L'impact concerne principalement les pays de la section II. Tous ne sont pas prêts pour autant car il semble que la question bloque actuellement au niveau du Portugal.

Au regard des multiples dysfonctionnements rencontrés l'été dernier à l'entrée dans un pays de la Section II, il est recommandé de ne pas se précipiter à supprimer définitivement la solution papier.

6. Mouvement des sociétés

La présidente revient sur une demande d'agrément d'une société établie en Belgique souhaitant opérer en France sous le régime de la libre prestation de services : ACCELERANT Insurance Europe SA. Le Bureau du conseil d'administration de novembre dernier a rejeté cette demande en demandant des précisions complémentaires concernant le type de ventes aux enchères visé, la typologie des véhicules assurés, la notion d'assurance temporaire, etc.

Emmanuelle VIGUE et Jean-Pierre TELLOLI ont ainsi échangé par Teams avec MM. Pierre Rivier (Accelerant), Alexander Farafonov (Aerial) et Mme Christel de Montbel (Aerial).

Devant le nombre important de questionnements et de demandes de clarifications de la part des administrateurs du BCF lors du conseil d'administration de décembre 2024, il était convenu que la direction du BCF reprenne contact avec AIE, afin d'obtenir des réponses claires et de faire procéder ensuite à un vote à distance des administrateurs du BCF, sans attendre le conseil du mois de juin prochain.

Le nécessaire a été fait, mais entre-temps est apparu un litige entre AIE et le courtier Pilliot, lequel a émis sur le territoire français des attestations d'assurance automobile au profit d'entreprises et de collectivités territoriales sous le nom d'A.I.E., sigle d'Accelerant Insurance Europe SA. Ces attestations concernent la branche 10 de l'article R.321-1 du Code des assurances, agrément dont ne dispose pas encore à ce jour AIE.

Accelerant Insurance Europe SA a souligné au BCF qu'aucune autorisation n'avait été donnée à cet intermédiaire d'assurance pour émettre de telles attestations et une action en référé à l'encontre du courtier a été lancée, avec une issue favorable pour le demandeur. Un appel a été interjeté par Pilliot. A noter qu'un nombre important de véhicules circuleraient ainsi en France sans assurance. Le FGAO et l'ACPR ont été informés de cette situation, et les échanges avec le BCF ont été nombreux.

En conséquence de ce litige, le 25 février dernier, Accelerant insurance Europe SA décidait de suspendre sa demande d'agrément auprès du BCF.

La demande d'agrément d'AIE est suspendue à la demande de ces derniers.

7. Questions diverses

Une sensibilisation à la circulaire 4/2024 portant sur les sessions de formation du BCF est faite, les places étant limitées et convoitées.

8. Calendrier prévisionnel 2025

La présidente présente le calendrier 2025. Plus aucune question n'étant posée, elle souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année au conseil d'administration.

	Assemblée générale 2025 :	vendredi 20 juin de 10:00 à 13:00 - Présentiel
Hybride	Conseils d'administration :	jeudi 19 juin 2025 de 14:00 à 17:00
		jeudi 11 décembre 2025 de 14:00 à 17:00
	Bureaux du CA :	jeudi 27 mars 2025 de 10:00 à 11:30
		jeudi 20 novembre 2025 de 10:00 à 11:30